

DEPARTEMENT DU RHONE / COMMUNE DE SOUCIEU-EN-JARREST

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N°2023-12-13/04

Nombre de conseillers en exercice : 26

Présents : 24

Votants : 25

Le treize décembre deux mille vingt-trois,

Le Conseil municipal de la commune de SOUCIEU-EN-JARREST (Rhône) étant réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Arnaud SAVOIE, Maire.

Etaient présents : Arnaud SAVOIE, Stéphane PITOUT, Gérard MAGNET, Aurélien BERRETTONI, Magali BACLE, Frédéric LOGEZ, Laurence CHIRAT, Marie-Pierre DUPRE LATOUR, Etienne FLEURY, Sylviane LAFONT, Anne-Sophie DEVAUX, Nicolas TRICCA, Isabelle BRAILLON, David ZERATHE, Mélanie BRENIER, Malo TRICCA, Daniel ABAD, Bernard CHATAIN, Catherine CERRO, Marie-France PILLOT, Mélanie TRAVIER, Monique TALEB, Marie-Claude PHILIPPE, Brice DEVIFMembres absents ayant donné pouvoir : Sylvie BROYER donne pouvoir à Bernard CHATAINMembres absents excusés : Véronique AVENASSecrétaire : Gérard MAGNETService instructeur : Finances

Le Maire certifie :

- que la convocation
du Conseil
municipal avait été
faite le 07/12/2023

- acte rendu
exécutoire après
dépôt en Préfecture
le : 15 DEC. 2023

- et publication du :
18 DEC. 2023

Arnaud SAVOIE,
Maire



OBJET : DECISION MODIFICATIVE N°4

Monsieur le Maire expose :

L'instruction budgétaire et comptable M14, en vigueur depuis le 1^{er} janvier 1997, autorise le conseil municipal à corriger le budget primitif afin de tenir compte des événements de toutes natures qui modifient les prévisions faites. Toutefois, les corrections qui peuvent intervenir s'effectuent dans le respect des principes relatifs à la préparation, au vote et à l'équilibre du budget.

Cette décision budgétaire modificative n°4 concerne les points suivants :

Section d'investissement

- Régularisation des comptes sur des opérations d'ordres dans le cadre des amortissements : 2 540.00 €
- Régularisation sur les dépenses des emprunts : 272.52 €
- Opération 326 – Construction restaurant scolaire, suite aux levées de réserves tardives et aux révisions de prix sur 2 lots : 3 830.08 €

Chapitre	Compte	Libellé	Recettes	Dépenses
040	2804421	Sub d'investissement	- 2 897.00€	
040	2804422	Sub d'investissement	2 897.00 €	
040	28183-0	Amort Matériel informatique	24.00 €	
040	28188-0	Amort Immo corporelles	2 516.00 €	
10	10226	Taxe d'aménagement	- 2 540.00 €	
16	1641	Emprunt		272.52 €
20	202	Frais réalisation doc urba		-4 102.60 €
23	2313	Construction		3 830.08 €
Total			0.00€	0.00 €

Section de fonctionnement

- Régularisation des comptes sur des opérations d'ordres dans le cadre des amortissements 2 540.00 €
- Régularisation sur des dépenses des emprunts 6 751.19 €
- Régularisation pour versement intérêts moratoires 100.96 €



Chapitre	Compte	Libellé	Recettes	Dépenses
022	020	Dépenses imprévues		- 6852.15 €
042	6811	Dotation aux amortissement		2 540.00 €
66	66111	Intérêts réglés		6 751.19 €
66	6711	Intérêts moratoires		100.96 €
67	6712	Amendes et charges fiscales		- 2 540.00 €
TOTAL			0.00 €	0.00 €

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son livre III relatif aux finances communales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,

Vu la délibération n°2023-03-28/06 du 28 mars 2023 portant approbation du budget primitif 2023,

Vu les délibérations n°2023-06-28/02, n°2023-09-20/04 et n°2023-11-08/06 portant approbation des décisions modificatives n°1, 2 et 3,

Le Conseil municipal, ouï cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres présents ou représentés,

APPROUVE la décision modificative n°4 du budget communal 2023,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré, les jours mois et an susdits.

Arnaud SAVOIE,
Maire

